



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 184/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat avec les Sauveteurs Secouristes Pontois
Dispositif secouriste pour l'événement : L'Exception'ELLES**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat avec les Sauveteurs Secouristes Pontois, représenté par Monsieur Rémi Besancon, 21 Avenue du maquis de l'Oisans 38800 Pont de Claix, pour la mise en place d'un dispositif de secours pour l'événement culturel et sportif intitulé L'Exception'ELLES, le samedi 08 mars 2025.

Le montant global de la prestation est fixé à 620€ (six cent vingt euros non assujetti à la TVA).

Le contrat prendra effet à la date de signature de la convention et arrivera à échéance le samedi 08 mars 2025, une fois la manifestation terminée dans son intégralité ou de manière anticipée en cas d'annulation.

De signer le contrat avec les Sauveteurs Secouristes Pontois annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 24 janvier 2025

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guy GENET

